

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2023

## 19H30 à la salle polyvalente

Présidente de séance : ROBERT Karine, Maire

Présents : ROBERT Karine, LHOPITEAU Eric, MORLE Patrick, GOUYS Jean, RUSSO Anne-Sophie, SARRASIN Myriam, CHIROUZE Séverine, REYNAUD Sylvie, FRECHET Norbert

Absents excusés : BRUN Marc, FIALON Philippe, PONTAL Stéphanie, BADIA Armand

Procurations : BRUN Marc a donné procuration à MORLE Patrick, PONTAL Stéphanie a donné procuration à ROBERT Karine, BADIA Armand a donné procuration à SARRASIN Myriam, FIALON Philippe a donné procuration à GOUYS Jean

Secrétaire de séance : M MORLE Patrick

La séance a été ouverte à 19H35

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 14 novembre 2022 à l'unanimité

ORDRE DU JOUR :

1/ RAR 2022

2/ Tarifs cantine scolaire 2023

3/ Recours au service de remplacement des personnels administratifs mis en place par le CDG07

4/ Création d'un emploi permanent de catégorie C

5/ Rémunération de congés payés non pris pour nécessité de service à une employée communale

6/ Extinction de l'éclairage public la nuit

Informations diverses aux élus

### **1. RAR 2022**

Le conseil municipal adopte à 11 voix pour, 2 abstentions (BADIA Armand et SARRASIN Myriam) et 0 contre, l'état des restes à réaliser 2022 comme suit :

#### **Dépenses :**

Opération 34 Réseaux câblés Article 21533 : 11 112 € (cabinets médicaux)

Opération 34 Autres réseaux Article 21538 : 720 €

Opération 36 Avances versées com. Immo. Incorp. Article 238 : 132 693 € (travaux église)

Opération 41 Installations de voirie Article 2152 : 30 000 € (valoris. Patrimoine volcanique)

#### **Recettes :**

Opération 34 Sub. Des autres groupements Article 13258 : 8 798 € (cabinets médicaux)

Opération 36 Sub. Non transf. Etat, étab. nationaux Article 1321 : 76 900 € (Toit de l'église)

Opération 41 Sub. Non transf. Région Article 1322 : 12 500 € (PNR Souilhols et mofette)

Total Dépenses : 174 525 €

Total recettes : 98 198 €

### **2. Tarifs cantine scolaire 2023**

Madame le Maire fait lecture du courrier reçu en mairie, émanant de la société API, fournisseur des repas scolaires, concernant l'actualisation de ses tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, suite à une situation d'inflation exceptionnelle. Elle rappelle que le prix du repas est fixé actuellement à **3,57 € en incluant les frais de commissions bancaires**, liés à la mise en place du paiement en ligne des tickets de cantine, soit 0,01 €, et qu'il est proposé de le fixer à **3,73 €**.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de valider ce nouveau tarif.

### **3. Recours au service de remplacement des personnels administratifs mis en place par le CDG07**

Madame le Maire propose de recourir au service de remplacement du personnel administratif mis en place par le centre de gestion de l'Ardèche afin de pourvoir aux absences du personnel titulaire ou contractuel.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de valider cette proposition.

### **4. Création d'un emploi de catégorie C**

Madame le Maire propose de créer un poste d'agent administratif, à temps non complet, d'une durée hebdomadaire de 28H00, suite au départ de Mme ODDOUX Colette, employée communale, admissible à la retraite à compter du 01/03/2023. Ce poste à 80% concernerait les missions actuelles exercées par Mme LABROT Mélanie, laquelle serait affectée au poste et missions de Mme ODDOUX Colette.

Le conseil municipal décide à 11 voix pour, 2 abstentions (BADIA Armand et SARRASIN Myriam) et 0 contre, de valider cette proposition.

### **5. Rémunération de congés payés non pris pour nécessité de service à une employée communale**

Mme ODDOUX Colette, employée communale, n'a pas pu prendre la totalité des congés auxquels elle avait droit pour l'année 2022 pour des motifs tirés de l'intérêt du service. Elle est admissible à la retraite à compter du 01/03/2022. Il est proposé de lui verser l'indemnité compensatrice correspondant auxdits congés non pris.

Le conseil municipal valide à l'unanimité cette proposition.

### **6. Extinction de l'éclairage public la nuit**

Compte tenu de la hausse exceptionnelle des coûts d'électricité, il est proposé de procéder dès cette année à l'extinction d'une partie de l'éclairage public la nuit,

Cette étape vise à baisser dès cette année la consommation d'énergie en attendant la mise à niveau de tout le réseau par des lampes LED. (prévu sur 2024/2025)

Le pilotage de l'extinction ne pourra pas se faire lampe par lampe mais par zones regroupant plusieurs lampes.

C'est le cas des lampes isolées qui sont alimentées directement par le réseau électrique et non par le circuit d'éclairage public, et qui ne peuvent pas être éteintes à moindre coût car cela nécessiterait l'investissement d'une horloge pour chaque lampe.

Suite à 2 réunions avec le SE07 ayant permis d'identifier les marges de manœuvre, il est donc proposé de procéder à une extinction totale de minuit à 6H00 de toutes les zones d'éclairage de la commune. Sauf cas particuliers, les lampes isolées resteront allumées.

Le conseil municipal valide à l'unanimité cette proposition.

#### **Informations diverses :**

##### **→ Station d'épuration de Neyrac**

Suite aux phases d'études conduites pour ce projet, le COPIL du SEBA a validé l'implantation de la future station d'épuration à proximité de l'existante.

Les autres scénarii d'implantation, notamment à la Jugerie, présentent des surcoûts non raisonnables.

##### **→ Agence postale**

Nous avons rencontré à deux reprises les responsables de La Poste concernant la situation fragile de l'agence Postale de Meyras avec une menace sérieuse de fermeture.

Deux pistes ont été évoquées pour préserver un service sur la commune : une agence postale communale ou bien un relais commerçant.

Une décision sera prise au printemps sur le choix le plus pertinent.

##### **→ Bornes incendies**

3 bornes d'incendie vont être ajoutées au réseau pour mieux couvrir les zones urbanisées.

Pour les hameaux du Souilhol et du Seuzaret qui ne sont pas raccordés, la seule solution serait de mettre une bâche.

→ Plan Communal de Sauvegarde

Le plan communal de sauvegarde (PCS) est devenu obligatoire pour toutes les communes ardéchoises. Notre PCS date de 2012 et doit être mis à jour pour tenir compte d'une situation beaucoup plus critique en termes d'événements majeurs (sécheresse/incendie et inondation). La mise à jour s'effectuera cette année, avec l'appui du bureau d'étude, qui a aidé la mairie à la création de la version initiale.

→ Implantation du futur multi-commerce

Le déplacement du marché cévenol est une priorité pour garantir aux futurs gérants un développement économique.

Le PLUI étant très contraignant pour l'installation d'un commerce dans un nouveau local (neuf ou existant) nous n'avons pas beaucoup de possibilités. Elles sont à l'étude et le choix sera présenté au prochain conseil municipal.

→ Clocher de l'église

Le chantier prend un peu de retard en raison du délai de fabrication des tuiles. Une première livraison sera faite la dernière semaine de janvier.

La qualité des travaux est remarquable et le déroulement du chantier irréprochable.

Le maître d'œuvre, piloté par le SITHÈRE, fait un vrai travail de fond avec les entreprises et joue pleinement son rôle pour prévenir les aléas inhérents à ce type de chantier.

→ Fresque de la foire de la Saint Blaise

Alain ROYER a débuté la restauration fin décembre.

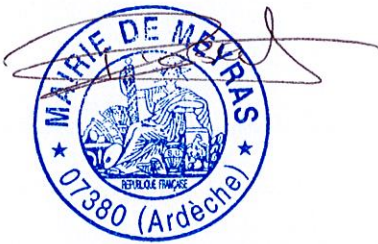
Compte tenu des aléas climatiques, elle ne pourra sans doute pas être terminée pour le jour de la foire.

→

La séance est close à 21H20

.....

Le Maire, Karine ROBERT



Le secrétaire de séance, Patrick MORLE

